



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0045-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023**

Délibération n° 3

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 31 mars 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/04/2023

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

Objet :	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L 2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de l'article L2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération du 03 mars 2023 :

N° 19 du 20 février 2023 : Service : Administration des Services
Objet : Actualisation des tarifs de fourniture/prêt de pla
Technique Municipal

Les tarifs de plantes à décor, applicables à compter du 1er mars 2023 sont modifiés comme suit :

- FORFAIT N°1 : 178,22 € (au lieu de 171,98 €)
- FORFAIT N°2 : 332,52 € (au lieu de 320,87 €)

L'augmentation proposée est égale à celle du coût de la vie, soit 1,8 %.

N° 20 du 20 février 2023 : Service : Administration des Services Techniques - Ingénierie
Objet : Actualisation des tarifs de location de matériels et de prestations du Centre
Technique Municipal

Les tarifs de location de matériels et des prestations effectuées par les services du Centre Technique Municipal, sont modifiés à compter du 1er mars 2023.

L'augmentation proposée est égale à celle du coût de la vie, soit 1,8 %.

N° 21 du 22 février 2023 : Service : Sports
Objet : Tarifs des installations sportives saison 2022/2023

La Ville fixe les tarifs - aux associations, utilisateurs, organismes privés et établissements scolaires de la ville du Puy-en-Velay, de la Communauté d'agglomération, du Département et extérieurs au Département - de toutes installations sportives de la ville du Puy-en-Velay pour la saison sportive 2022/2023 selon le taux d'augmentation inférieur ou égal à 1,8 % selon la grille tarifaire.

N° 22 du 23 février 2023 : Service : Aménagement de l'espace - Urbanisme
Objet : NPNRU du Val-Vert : gymnase - Étude géotechnique G5

La Ville passe un marché avec la société Alpha BTP sise Parc d'activité du Cheix – 12 rue Enrico Fermi – 63 540 ROMAGNAT pour un montant de 4 930 € HT.

N° 23 du 23 février 2023 : Service : Aménagement de l'espace - Urbanisme
Objet : NPNRU du Val-Vert : travaux de maintien de l'éclairage public

La Ville passe un marché avec la société EGEV sise 475 rue de Chassende – 43000 Le Puy-en-Velay pour un montant de 1 341 € HT.

N° 24 du 23 février 2023 : Service : Finances
Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin d'un montant de 2 000 000 €

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement, la Ville décide d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

Les caractéristiques de la ligne sont les suivantes :

Montant : 2 000 000 €,

Durée : 12 mois,

Date de début de validité : 20/02/2023,

Date de fin de validité : 19/02/2024,

Taux d'intérêts : Taux variable €STER + marge de 0,45 %,

Base de calcul : Exact/360,

Paiement des intérêts : Trimestriellement,

Frais de dossier : 1 000 €,

Commission de Non Utilisation : 0,05 %.

N° 25 du 24 février 2023 : Service : Aménagement de l'espace - Urbanisme
Objet : NPNRU du Val-Vert - groupe scolaire : avenant n°1 au lot 7 - Serrurerie

La Ville conclut un avenant n°1 au lot n°7 – serrurerie avec la société STBB sise 29 Rue du Garay de la Chaud – ZA de Piroles – 43590 BEAUZAC d'un montant de 2 532,18 € HT portant le montant du marché à 25 215,18 € HT.

N° 26 du 2 mars 2023 : Service : Commande Publique**Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du site de**

En application de l'article 8.2 du C.C.A.P., le forfait de rémunération devient définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission A.P.D. Le forfait définitif de rémunération s'élève à 186 364,58 € HT et 34 800 € HT pour les missions complémentaires (DIAG, Etudes de sol et Ordonnancement Pilotage et coordination).

N° 27 du 3 mars 2023 : Service : Administration des Services Techniques - Ingénierie**Objet : Assurance dommages ouvrage : gymnase du quartier du Val Vert**

La Ville autorise la signature du marché relatif à la prestation d'assurance dommages ouvrage pour la construction du gymnase du Val-Vert avec la compagnie WTW sise 33 quai de Dijon Bouton – 92800 Puteaux pour un montant de 31 251,99 € TTC pour la garantie de base + 1 862,81 € TTC pour la garantie facultative « constructeur non réalisateur ».

Le montant du marché sera prélevé au titre de l'exercice budgétaire concerné sous l'imputation prévue à cet effet.

N° 28 du 7 mars 2023 : Service : Commande Publique**Objet : Produits alimentaires (PRO à PRO) - Avenant 2**

La Ville applique les modifications suivantes :

- Pour les lots 6, 7, 22, 23, 26 et 28 (société PRO à PRO) : modification des prix des produits, conformément aux tableaux des bordereaux des prix modifiés.

L'application de la révision est effective à compter du 1er mars 2023.

N° 29 du 7 mars 2023 : Service : Juridique - Patrimoine - Assurances**Objet : Comodat pour la mise à disposition d'un garage situé Rue Duguesclin par la Ville du Puy-en-Velay à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay**

La Ville consent au renouvellement du comodat signé avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour le prêt à titre gratuit, du garage n°5 situé rue Duguesclin au Puy-en-Velay, cadastré section AC n° 541, d'une superficie d'environ 20 m². La mise à disposition prend effet le 1er février 2023 et s'achèvera le 31 janvier 2028.

N° 30 du 7 mars 2023 : Service : Juridique - Patrimoine - Assurances**Objet : Autorisation de signer un comodat pour l'occupation de locaux situés 14 avenue de la Cathédrale au Puy-en-Velay entre la Ville du Puy-en-Velay et l'Union Départementale des Associations de Combattants (UDAC 43)**

La Ville signe un comodat avec l'UDAC 43 pour le prêt à titre gratuit de locaux à usage de bureaux dépendant d'un immeuble situé 14 avenue de la Cathédrale au Puy-en-Velay, cadastré section AD 366, pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2023. Toutefois, en raison des travaux de rénovation prévus dans l'école Jeanne d'Arc et impactant ces locaux, le prêteur se réserve le droit de les récupérer, avant le terme des présentes, moyennant un préavis d'un mois.

Le prêt de ces locaux est mis à disposition temporairement de l'UDAC 43, association régie par la loi de 1901, qui recherche des locaux lui permettant d'exercer ses activités statutaires.

N° 31 du 7 mars 2023 : Service : Commande Publique**Objet : Rénovation des serres et de la buvette du jardin H.Vinay : avenants n°1 et 2 aux lots 1 et 2**

La Ville passe un avenant avec la société SOVETRA - ZI Les Fangeas 43370 Solignac sur Loire pour une plus value de 1 800,00 € HT portant le nouveau montant du marché à 49 296,70 € HT et passe un avenant avec la société Atelier Thomas Vitraux 8 rue Emmanuel Chabrier - 26 000 Valence pour une plus value de 19 300,00 € HT portant le nouveau montant du marché à 171 860,00 € HT.

N° 32 du 7 mars 2023 : Service : Juridique - Patrimoine - Assurances**Objet : REMBOURSEMENT DOMMAGES ET INTÉRÊTS DUS AUX AGENTS - CONTRAT PROTECTION FONCTIONNELLE**

La Ville accepte la proposition de remboursement d'un montant de 450 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la ville du Puy-en-Velay en règlement total des dommages et intérêts dus aux agents.

Délibération n°3 du jeudi 06 avril 2023

N° 33 du 7 mars 2023 : Service : Juridique - Patrimoine - Assurance**Objet : REMBOURSEMENT DE SINISTRE – CONTRAT DOMMAGE DE VÉHICULE SUR UN HORODATEUR SITUÉ AVENUE DE LA GAZELLE**

La Ville accepte la proposition d'indemnisation d'un montant de 4 894,40 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la ville du Puy-en-Velay en règlement immédiat des frais occasionnés par ce sinistre.

N° 34 du 7 mars 2023 : Service : Commande Publique**Objet : Produits alimentaires (GEL43)**

La Ville applique les modifications suivantes :

- Pour les lots 12, 16 et 17 (société GEL 43) : modification des prix des produits, conformément aux tableaux des bordereaux des prix modifiés. L'application de la révision est effective à compter du 1er mars 2023.

N° 35 du 15 mars 2023 : Service : Aménagement de l'espace - Urbanisme**Objet : NPNRU du Val-Vert : Maison de quartier – fourniture et pose de faïence dans les sanitaires**

La Ville passe un marché pour la fourniture et pose de faïence avec la société ASTRUC sise 5 chemin de Farnier – Corsac 2 - 43700 BRIVES-CHARENSAC pour un montant de 2 074 € HT.

N° 36 du 16 mars 2023 : Service : Animations Culturelles**Objet : MISE EN DÉPÔT DE PHOTOGRAPHIES ET DE DESSINS DANS LES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE**

La Ville passe une convention à durée déterminée dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour des photographies et des dessins présentés dans le cadre d'une exposition organisée par l'association Roi de l'Oiseau représentée par Monsieur Gérard Langrené (29 rue Raphaël, 43000 Le Puy-en-Velay).

N° 37 du 16 mars 2023 : Service : Juridique - Patrimoine - Assurances**Objet : Bail de location d'un appartement - 19 rue Antoine Valette au Puy-en-Velay**

La Ville signe un bail de location de l'appartement (type F3) situé 19 rue Antoine Valette au Puy-en-Velay avec M. Simohamed BEN HALIMA et Mme Ermina BLAZEVIC pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction, avec prise d'effet le 16 mars 2023.

La présente location est consentie moyennant un loyer de 390 € mensuel hors charges, soit un montant annuel de 4680 €. Le loyer sera révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la communication.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 6 avril 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril
2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0045-DE